

Le 16 décembre 2022

Monsieur Louis Robert
Directeur, Développement-Énergie renouvelables
Énergies renouvelables Invenergy Canada
67, rue Mowat
Toronto (Ontario), M6K 3E3

Objet : Addenda - Compilation des enjeux soumis dans le cadre de la consultation publique concernant les enjeux que l'étude d'impact devrait aborder pour le projet de parc éolien Pohénégamook-Picard-Saint-Antonin sur le territoire des municipalités régionales de comté de Kamouraska, de Témiscouata et de Rivière-du-Loup, par Énergies renouvelables Invenergy Canada (Dossier 3211-12-246)

Monsieur,

Dans le cadre de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement, et conformément au premier alinéa de l'article 31.3.1 de la Loi sur la qualité de l'environnement (RLRQ, chapitre Q-2), le Ministère a tenu une consultation publique sur les enjeux que l'étude d'impact du projet mentionné en objet devrait aborder. Celle-ci s'est déroulée du 16 août 2022 au 16 septembre 2022. Le 6 octobre dernier, le Ministère vous a fait parvenir le résultat de cette consultation publique. Or, contrairement à ce qui est indiqué dans cette communication, un commentaire pertinent a été transmis au Ministère.

Tel que prévu au deuxième alinéa de l'article 31.3.1, vous trouverez donc ci-joint la compilation des enjeux soumis par le biais de ce commentaire reçu dans le cadre de la consultation publique, dont la pertinence justifie leur prise en compte lors de la réalisation de l'étude d'impact. Ceux-ci doivent être traités conformément aux sections 2.2 et 2.5 de la directive datée du 4 août 2022 et transmise le même jour.

... 2

Veillez noter que le document ci-joint sera publié au Registre des évaluations environnementales, conformément au deuxième alinéa de l'article 31.3.1 de la Loi sur la qualité de l'environnement.

Je vous prie de recevoir, Monsieur, mes meilleures salutations.

Le directeur général,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Ian Courtemanche', written in a cursive style.

Ian Courtemanche

p. j. Compilation des enjeux soumis dans le cadre de la consultation sur les enjeux que l'étude d'impact devrait aborder.